

Les revenus fiscaux des ménages dans le Loiret



- juin 2007 -

**Cette étude a été réalisée en partenariat
entre le Conseil Général du Loiret
et la Direction régionale de l'Insee Centre**

Les revenus fiscaux des ménages dans le Loiret

I -La place du Loiret dans l'ensemble des départements métropolitains et dans la région	1
Des revenus médians élevés	1
Une faible dispersion des revenus	2
Des revenus plus élevés pour les ménages de deux personnes	2
50-59 ans : des revenus particulièrement élevés.....	3
Les salaires : 68 % du revenu fiscal.....	3
Fiche récapitulative pour le département du Loiret	8
II -Comparaison entre les zones d'emploi du Loiret	9
Des revenus médians plus élevés dans la zone d'emploi d'Orléans.....	9
... quelle que soit la taille du ménage	9
L'influence de l'âge du référent	10
Les rentes et retraites : un quart des revenus dans les zones d'emploi de Gien et Montargis	10
Fiche récapitulative de la zone d'emploi d'Orléans	11
Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Montargis	12
Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Pithiviers.....	13
Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Gien.....	14
Annexes	15

Dans le département du Loiret, 251 000 ménages fiscaux ont déclaré des revenus au titre de l'année 2003. Parmi ces ménages fiscaux, 65,8 % sont imposés, proportion supérieure de 6 points à la moyenne métropolitaine (60,2%) et de 8 points à celle de l'ensemble de la Province (57,4%).

L'ensemble des ménages fiscaux du Loiret regroupe 612 300 personnes. La taille moyenne des ménages fiscaux du Loiret est ainsi de 2,44 personnes par ménage, légèrement supérieure à la taille moyenne régionale qui n'est que de 2,38 personnes par ménage. En région Centre, seul l'Eure-et-Loir présente une taille moyenne supérieure avec 2,52 personnes par ménage.

Les besoins d'un ménage ne s'accroissant cependant pas en stricte proportion de sa taille, notamment pour les biens de consommation durables tels que l'ameublement ou l'automobile, l'application du système de pondération utilisé par l'OCDE conduit à définir 410 000 Unités de Consommation (UC) pour l'ensemble des ménages fiscaux du Loiret. Un ménage fiscal du département compte ainsi en moyenne 1,67 UC pour 1,63 en moyenne régionale. Le Loiret est ainsi le second des départements de la région pour le nombre moyen d'UC par ménage, derrière l'Eure-et-Loir (1,67) et devant le Loir-et-Cher (1,60) et l'Indre-et-Loire (1,59).

I-La place du Loiret dans l'ensemble des départements métropolitains et dans la région Centre

Avec un revenu médian par unité de consommation de 16 400 €, le Loiret se classe en 2003 au 6^{ième} rang des départements de province, les ménages âgés de 50 à 59 ans se distinguant par des revenus particulièrement élevés. Les revenus déclarés par les ménages sont plus élevés et aussi moins dispersés dans le département que dans la plupart des départements métropolitains. Au regard des autres départements de la région Centre, le revenu médian du Loiret est plus élevé et la dispersion des revenus plus marquée.

Des revenus médians élevés

La moitié des personnes du Loiret vit dans un ménage déclarant en 2003 un revenu par unité de consommation (UC) supérieur à 16 400 €. Ce revenu médian est plus élevé dans le Loiret que dans la plupart des départements métropolitains : il est supérieur de 960 € à celui observé en France métropolitaine, plaçant le Loiret au 13^{ième} rang des départements métropolitains, les départements de la région d'Ile-de-France (hormis le département de Seine-Saint-Denis) présentant les revenus médians les plus élevés.

En limitant la comparaison à la France de Province, l'écart de revenus est encore plus significatif puisque le revenu médian des ménages du Loiret est supérieur de près de 1 500 €. Le département se situe alors à la 6^{ième} place des départements de province derrière la Haute-Savoie, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne et le Rhône.

Certains facteurs peuvent expliquer ce niveau de revenu parmi lesquels un taux d'activité relativement élevé (57,1 % contre 55,2 % pour la France Métropolitaine et 53,7 % pour la France de Province) qui place le Loiret au 8^{ième} rang des départements métropolitains (hors départements d'Ile-de-France), un taux de chômage toujours plus faible que celui observé en France Métropolitaine (7,8 % contre 9,5 % au 1er trimestre 2006) et un salaire net moyen supérieur à celui observé dans la plupart des départements métropolitains.

Les ménages du Loiret déclarent le plus fort revenu médian des départements de la région, soit 5 % de plus que la moyenne régionale (15 600 €). Le département d'Eure-et-Loir se classe second avec près de 16 000 €. Viennent ensuite l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher avec un revenu médian

proche de 15 500 €. Dans les départements plus ruraux du Cher et de l'Indre, ce revenu médian est plus modeste (14 900 € et 14 200 €). L'écart entre la valeur départementale du revenu médian la plus forte et la moins forte est de 15,5 %.

Ces différences de revenus sont à rapprocher de la dimension urbaine des territoires. En effet les ménages qui disposent des revenus élevés résident souvent au sein des agglomérations les plus importantes. Dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir, situés à proximité de la région parisienne, les résidents sont plus nombreux à travailler en Île-de-France où les salaires perçus sont plus élevés.

Une faible dispersion des revenus

Les 10 % des ménages les plus aisés (soit le dernier décile correspondant au seuil de hauts revenus) déclarent un revenu par UC supérieur à 30 500 €. Ce seuil de hauts revenus est supérieur de 5 % à celui observé en France de province.

A l'opposé, les 10 % des ménages les plus « modestes » (premier décile correspondant au seuil de bas revenus) déclarent un revenu fiscal par UC inférieur à 6 700 €. Ce seuil départemental est de 16 % supérieur à celui de la France de Province.

En 2003, le Loiret fait ainsi partie des départements métropolitains où la dispersion des revenus entre les ménages est relativement peu élevée. Cette dispersion, mesurée par le rapport inter-décile (entre le dernier décile et le premier décile), établit le rapport entre les « hauts revenus » et les « bas revenus ». L'indicateur de dispersion du Loiret s'élève ainsi à 4,5 contre 5,0 pour la France de Province et 5,5 pour la France métropolitaine.

Cette faible dispersion s'explique donc surtout par le fait que les ménages les plus modestes ont des revenus supérieurs à ceux de la plupart des autres départements métropolitains.

De façon générale, l'éventail des revenus est plus resserré dans les départements du Grand Ouest, du Centre et de l'Est que dans ceux du pourtour méditerranéen, du Nord et de l'Île de France.

Dans la région Centre, le Loiret se distingue cependant par une plus grande dispersion des revenus (respectivement 4,5 contre 4,4 pour la région). Cela tient au fait que le revenu des 10 % des ménages percevant les revenus les plus importants est élevé dans le département. Ce seuil de hauts revenus (30 500 €) devance en effet légèrement celui de l'Indre-et-Loire (+ 2,6 %) et de l'Eure-et-Loir (+ 3,9 %). L'écart est plus important avec les départements du Loir-et-Cher (+ 7 %), du Cher (+ 10 %) et de l'Indre (+ 16 %). Les différences entre le Loiret et les autres départements de la région Centre sont moindres sur les bas revenus (1^{er} décile).

Des revenus plus élevés pour les ménages de deux personnes

Le revenu médian par unité de consommation varie selon la taille du ménage. Il est ainsi plus élevé pour les ménages de 2 personnes (18 700 €) et de 3 personnes (18 500 €) et plus faible pour les ménages de 5 personnes et plus¹ avec 11 200 €. Le revenu médian est de 14 900 € pour les ménages comptant une seule personne et de 16 700 € pour les ménages de 4 personnes. Ces variations s'observent aussi bien dans le reste de la région que plus généralement dans l'hexagone.

Dans le Loiret, quelle que soit la taille du ménage, le revenu médian par unité de consommation est supérieur à celui observé dans la France de province. L'écart de revenus varie de 11,5 % pour un ménage de 2 personnes à 5,5 % pour un ménage de 5 personnes ou plus. Les ménages aux revenus les plus élevés, composés de 2 personnes, déclarent un revenu médian par UC (18 700 €) supérieur de 1 900 € à celui de l'ensemble des départements de province.

¹ les revenus de la redistribution ne sont pas pris en compte

Comparé à la région Centre, ce revenu médian par UC est aussi plus élevé. Les écarts sont cependant moins importants (entre 6,8 % et 5,8 %) et ne concernent que les ménages composés de 1 à 4 personnes. Les ménages de 5 personnes ou plus déclarent quant à eux des revenus comparables.

50-59 ans : des revenus particulièrement élevés

A l'instar de la France de province et de la région Centre, ce sont les ménages, dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans, qui ont les revenus médians les plus élevés (19 600 €). Ces ménages se caractérisent de plus par un revenu médian par UC bien plus élevé que pour l'ensemble de la France de province (1 800 € de plus) et la région (900 € de plus).

Le revenu médian par unité de consommation déclaré par les ménages du Loiret est d'ailleurs supérieur à la moyenne de la Province quel que soit l'âge de la personne de référence. L'écart de revenus varie de 9,3 % (ménages âgés de 30 à 39 ans) à 12 % (ménages âgés de 60 à 74 ans).

Quelle que soit la classe d'âge, ce revenu médian est aussi plus élevé que celui observé dans la région mais les écarts sont plus réduits : de 3,2 % pour les moins de 30 ans à 7,9 % pour les plus âgés (75 ans et plus).

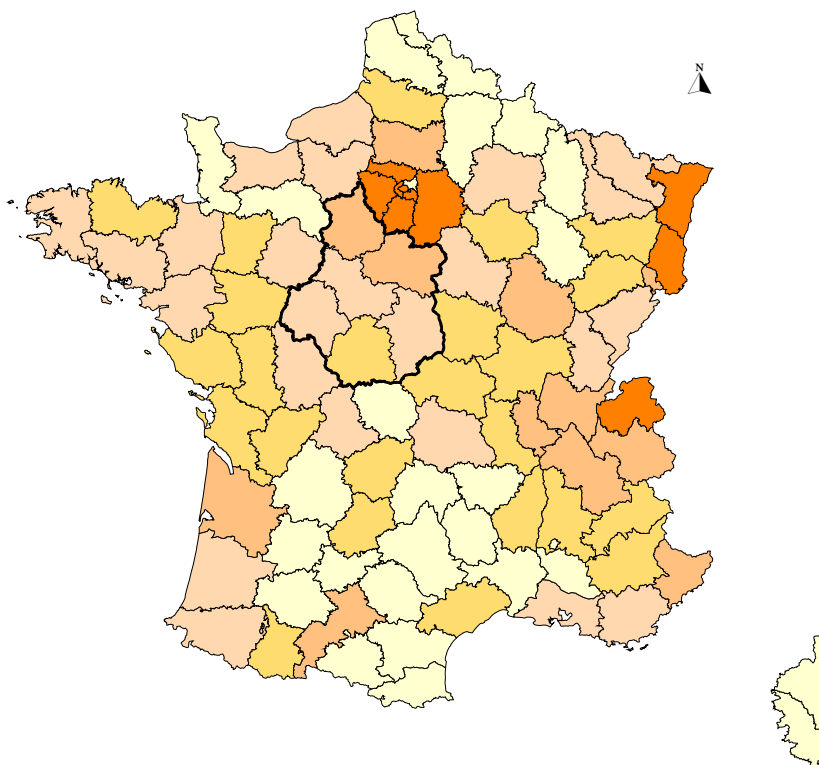
Les salaires : 68 % du revenu fiscal

Le Loiret fait partie des départements métropolitains où la part des traitements et salaires dans le revenu des ménages fiscaux est élevée puisqu'elle atteint 67,8 % des revenus des ménages, soit 4 points de plus que la moyenne observée dans l'ensemble des départements de la France de province. De ce point de vue, le Loiret se classe au 14^{ième} rang des départements de province, le caractère urbain et industriel du département expliquant cette forte proportion.

Inversement, dans ce département doté d'une population plutôt jeune, le poids des pensions, retraites et rentes est moindre que dans la grande majorité des départements métropolitains. Il est inférieur de 1,6 point à celui observé dans la France de province. Quant aux revenus d'activité non salariée, ils ne représentent que 6,0 % de l'ensemble des revenus contre 7,7 % pour la France de province.

La part des revenus salariaux dans le revenu déclaré est plus importante dans le Loiret (67,8 %) que dans les 5 autres départements de la région Centre. L'Eure-et-Loir se situe derrière le Loiret (67,5 %), suivi par l'Indre-et-Loire (64,9 %). Cette part est logiquement encore plus faible dans les 3 départements où la population est plus âgée (plus d'un habitant sur 4 a plus de 60 ans). Il s'agit du Loir-et-Cher (61,4 %), du Cher (60,2 %), et de l'Indre (57,9 %). A contrario, hormis dans l'Eure-et-Loir, la part des pensions, retraites et rentes (22,7 %) est moindre dans le Loiret que dans les autres départements.

Revenu médian par unité de consommation (RMUC)
dans les départements métropolitains en 2003

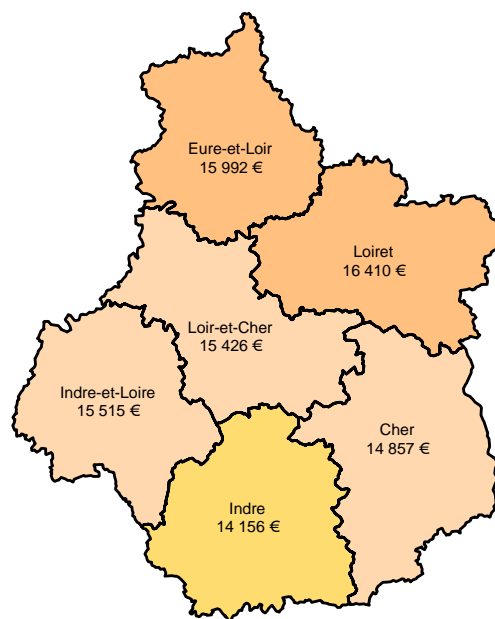


Zoom sur la région Centre

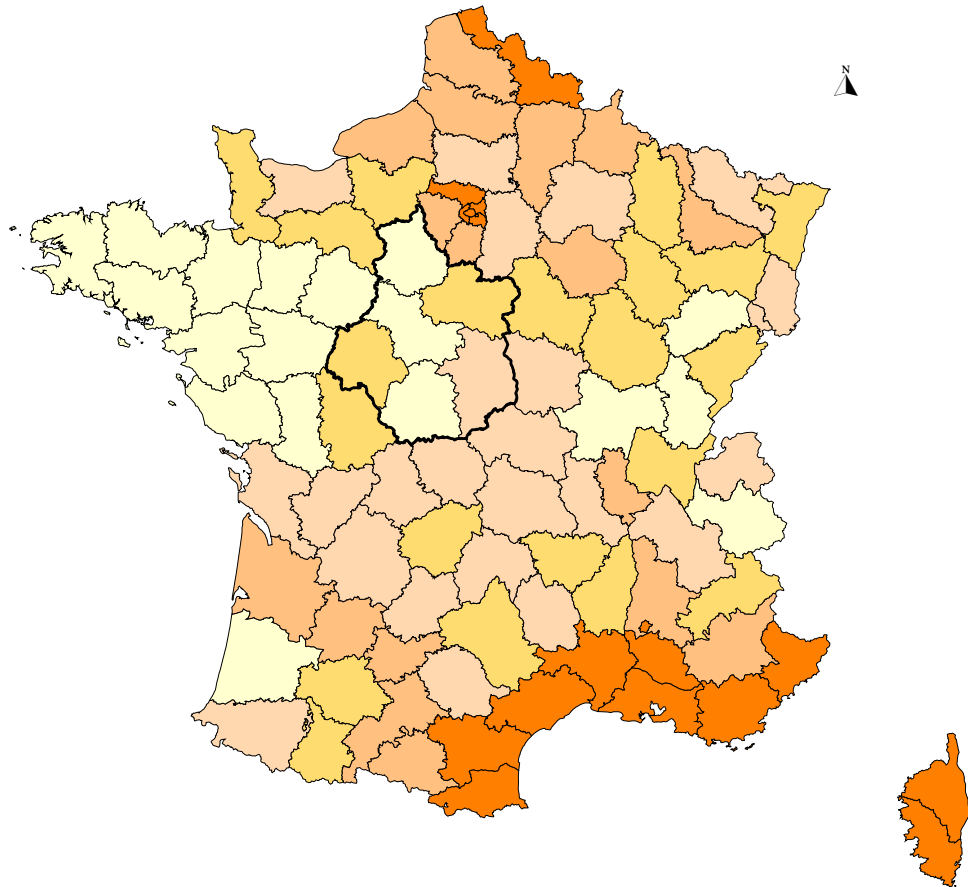
- Revenu (€)
- 17 034 ou plus
 - 15 735 à moins de 17 034
 - 14 827 à moins de 15 735
 - 14 005 à moins de 14 827
 - moins de 14 005

Valeur du RMUC de la France de Province 14 934 €

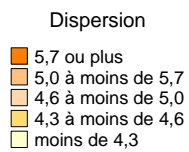
© IGN-INSEE-2006
Source : DGI 2003



Dispersion des revenus par unité de consommation
dans les départements métropolitains en 2003



Zoom sur la région Centre



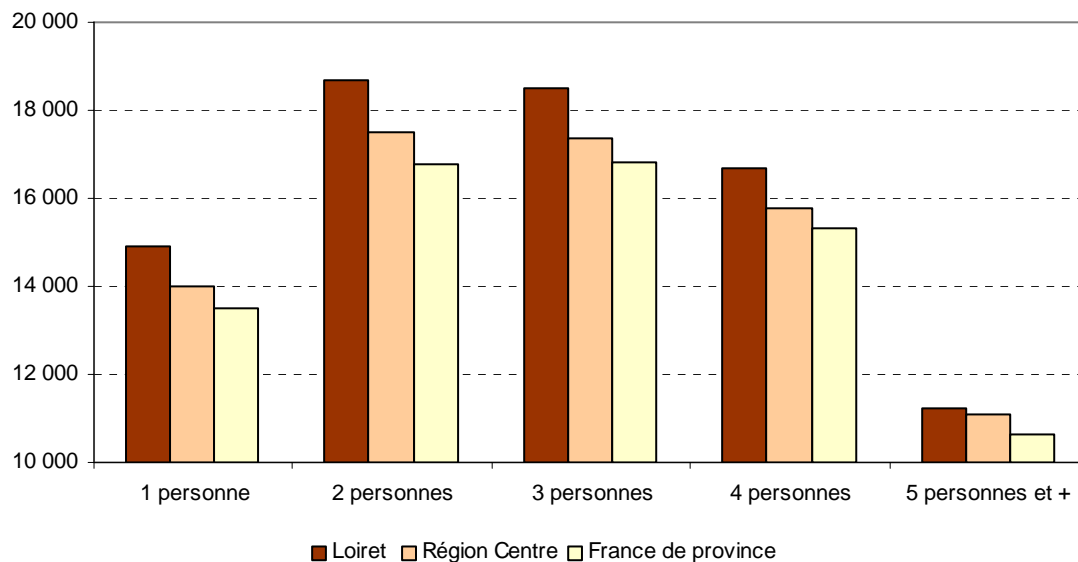
Dispersion des revenus par unité de consommation
dans la France de province en 2003 : 5,0

La dispersion, mesurée par le rapport inter-décile (D9/D1),
établit le rapport entre les "hauts revenus" et les "bas revenus"



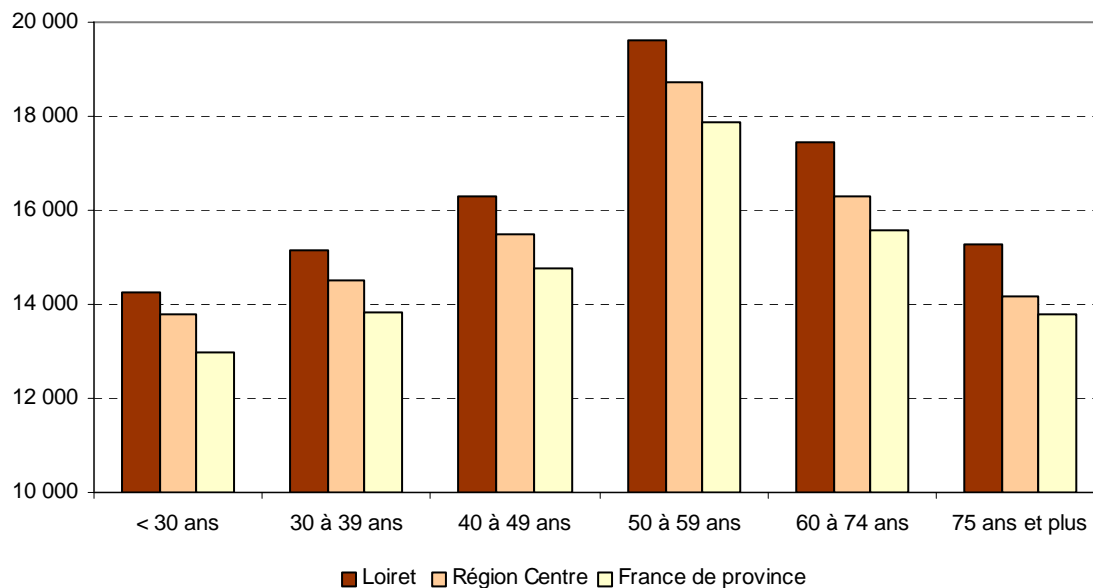
©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Revenu médian par UC selon la taille du ménage en 2003 (en €)



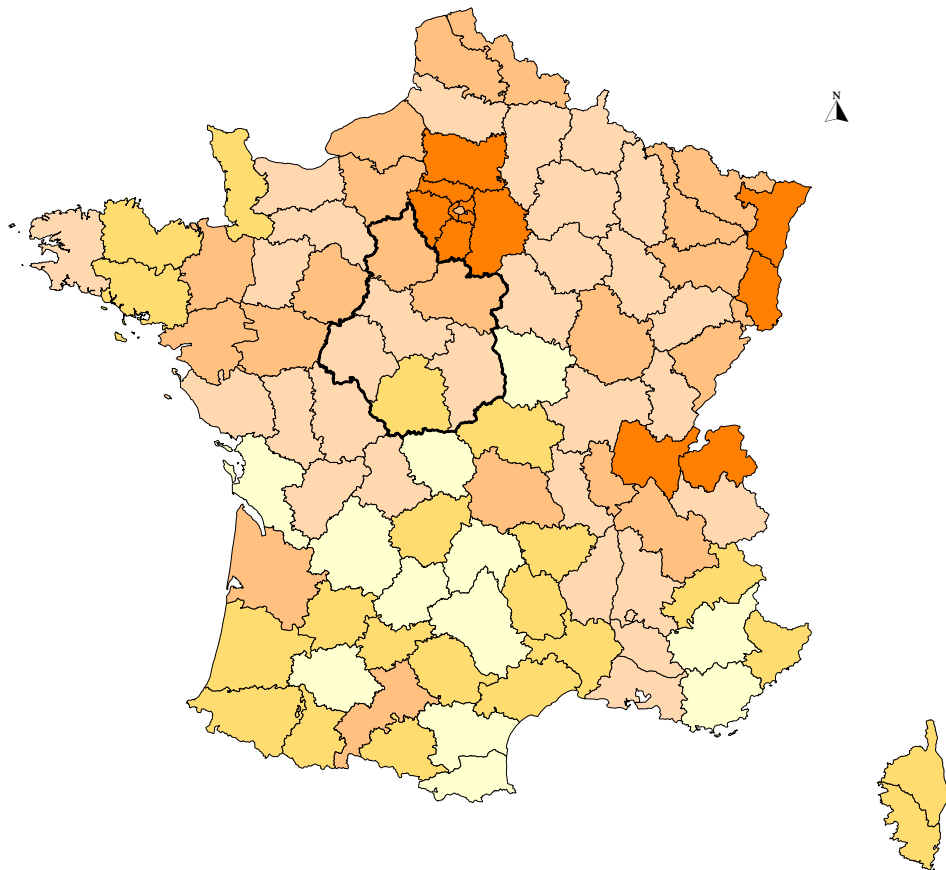
Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

Revenu médian par UC selon l'âge de la personne de référence en 2003 (en €)

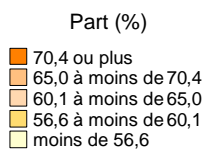


Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

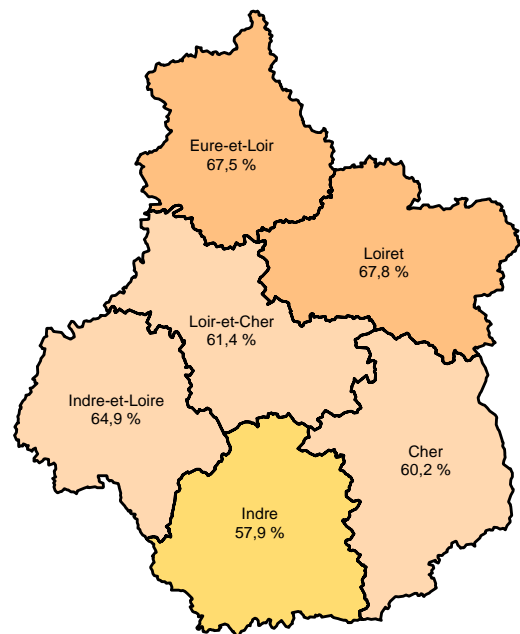
Part des traitements et salaires dans les revenus des ménages
dans les départements métropolitains en 2003



Zoom sur la région Centre



Part des traitements et salaires dans les revenus des ménages
de la France de province : 64,1 %



©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Fiche récapitulative pour le département du Loiret



Revenus des ménages en 2003 Département du Loiret

Ménages fiscaux	Loiret	Région	France de province
Nombre de ménages fiscaux	251 129	1 002 548	19 478 149
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	612 342	2 383 399	46 824 439
Part des ménages fiscaux imposés en %	65,8	61,2	57,4

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation (en euros)	Loiret	Région	France de province
Moyenne	18 355	17 547	17 081
Médiane	16 410	15 583	14 934
1er décile	6 699	6 600	5 780
9ème décile	30 463	29 144	29 136
Rapport inter-déciles (sans unité)*	4,5	4,4	5,0

* le rapport inter-déciles (9^{ème} décile / 1^{er} décile) est le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

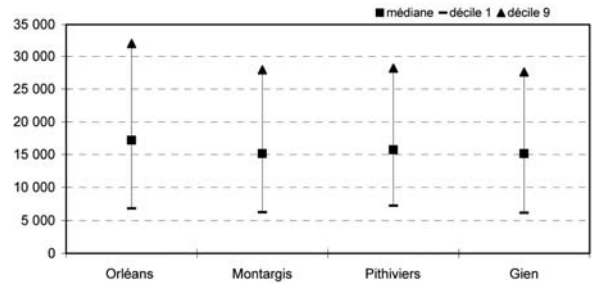
Indicateurs sociaux (pour 1000 ménages fiscaux)	Loiret	Région	France de province
Bénéficiaires des minima sociaux	67,2	79,4	nd
dont RMI	27,8	31,2	nd
ASV	11,3	15,1	nd
API	5,5	5,3	nd
AAH	22,7	27,8	nd

Sources : CAF, MSA, CRAM

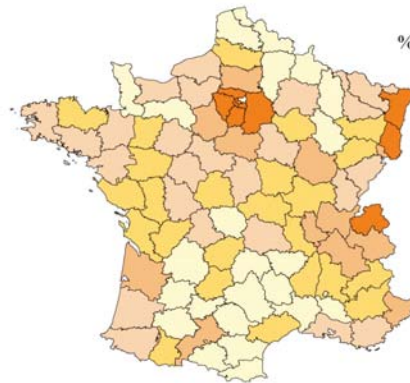
Structure des revenus (en %)	Loiret	Région	France de province
Part des revenus salariaux	67,8	64,5	64,1
Part des pensions, retraites et rentes	22,7	24,8	24,3
Part des revenus des professions non salariées	6,0	7,1	7,7
Part des autres revenus*	3,5	3,6	4,0

* revenus du patrimoine notamment.

Distribution des revenus par unité de consommation (en euros)



Revenu annuel médian par unité de consommation et par département en 2003



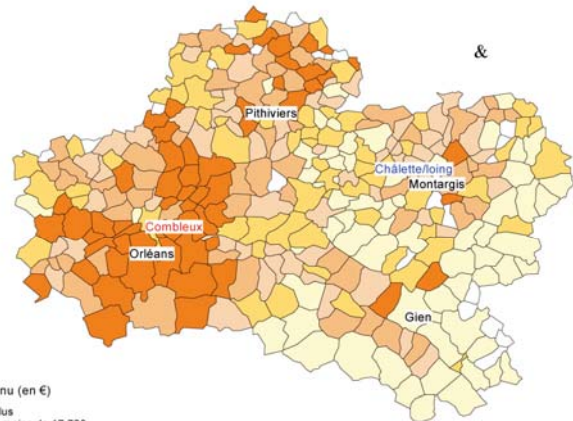
Revenu (€)

- 17 034 ou plus
- 15 735 à moins de 17 034
- 14 927 à moins de 15 735
- 14 005 à moins de 14 927
- moins de 14 005

Valeur du RMUC de la France de province : 14 934 €

©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Revenu annuel médian par unité de consommation et par commune en 2003



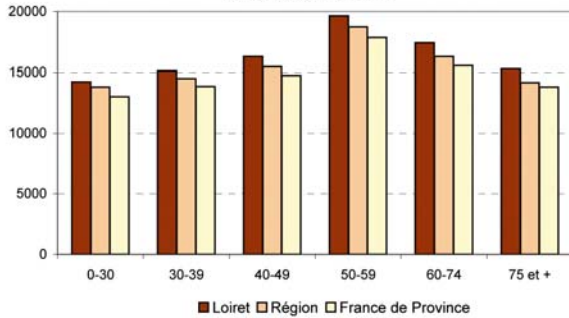
Revenu (en €)

- 17 720 ou plus
- de 16 660 à moins de 17 720
- de 15 870 à moins de 16 660
- de 15 010 à moins de 15 870
- moins de 15 010
- couvert par le secret statistique

Valeur du RMUC de la commune la plus pauvre : 12 005 €
Valeur du RMUC de la commune la plus riche : 26 670 €
Ecart entre les deux RMUC : 14 665 €

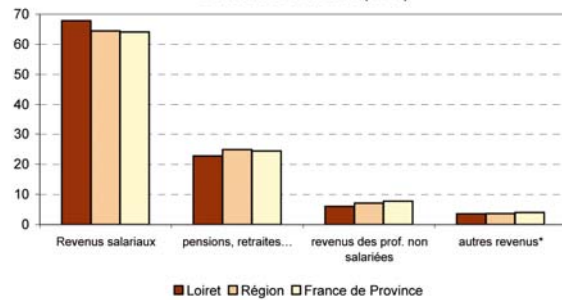
©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Revenu médian par unité de consommation (en euros) selon l'âge du référent



■ Loiret ■ Région □ France de Province

Structure des revenus (en %)



■ Loiret ■ Région □ France de Province

Les données utilisées proviennent de la DGI sauf pour les indicateurs sociaux

II-Comparaison entre les zones d'emploi du Loiret

Au regard des revenus fiscaux de l'année 2003, les ménages de la zone d'emploi d'Orléans sont les plus favorisés. Dans ce territoire, le revenu médian est le plus élevé des zones d'emploi du département et la part des ménages imposés est supérieure à celle des autres territoires. A l'opposé, les ménages des zones d'emploi de Gien et de Montargis déclarent des revenus fiscaux souvent les plus bas. Quant à la zone d'emploi de Pithiviers, elle occupe fréquemment une position intermédiaire. Elle se caractérise par une faible dispersion des revenus. Les ménages les plus pauvres disposant de ressources moins faibles qu'ailleurs.

Des revenus médians plus élevés dans la zone d'emploi d'Orléans...

Dans la zone d'emploi d'Orléans, un ménage sur deux déclare, en 2003, des revenus supérieurs à 17 200 €. Ce revenu médian par unité de consommation est le plus élevé des zones d'emploi du département. A contrario, les revenus médians des zones d'emploi de Montargis et de Gien (15 150 €) sont inférieurs de 13,7 % à celui observé dans la zone d'emploi d'Orléans. Dans celle de Pithiviers, ce revenu ne s'élève qu'à 15 700 €, soit près de 1 500 euros de moins que dans la zone d'Orléans.

Les raisons de ces différences de revenus sont multiples et sont souvent associées à la dimension urbaine des territoires. En effet, c'est dans les zones qui disposent d'un pôle urbain de grande dimension que les niveaux de revenu sont les plus élevés. Les ménages âgés y sont relativement moins nombreux et par là le taux d'activité plus important. En outre, la qualification des emplois plus forte explique des salaires plus conséquents.

La zone d'emploi d'Orléans abritant de plus les services régionaux dont de nombreux agents appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures, c'est donc naturellement dans cette zone que l'on trouve les revenus fiscaux les plus élevés ; 10 % des ménages les plus aisés déclarent un revenu par UC supérieur à 31 900 €, soit 15,3 % de plus que ces mêmes ménages de la zone d'emploi de Gien (27 600 €). Dans les zones d'emploi de Montargis et de Pithiviers, le seuil des hauts revenus (27 900 € et 28 200 €) est proche de celui de Gien. Les hauts revenus affichés par le département du Loiret procèdent donc principalement des ménages de la zone d'emploi orléanaise.

La « pauvreté monétaire », présente dans chaque territoire, semble plus marquée dans les zones d'emploi de Gien et de Montargis. En effet, dans ces territoires, 10 % des ménages les plus pauvres déclarent moins de 6 300 €. Dans la zone d'emploi de Pithiviers, ce seuil atteint près de 7 300 € pour ces mêmes ménages, soit 15,9 % de revenus supplémentaires.

Ainsi, la zone d'emploi de Pithiviers se caractérise par une faible dispersion des revenus des ménages (3,9). Dans les autres zones d'emploi du Loiret, l'éventail des revenus est proche de la moyenne départementale (4,5).

... quelle que soit la taille du ménage

Les ménages de deux personnes disposent des revenus médians les plus élevés dans toutes les zones d'emploi à l'exception de celle de Pithiviers où ce sont les ménages de trois personnes qui déclarent les revenus les plus importants.

Les ménages de la zone d'emploi d'Orléans, quelle que soit la taille considérée, déclarent toujours les revenus médians les plus élevés. Pour un ménage composé d'une personne, le revenu médian est de 15 400 €, soit environ 8 % de plus que celui observé dans les autres zones d'emploi. L'écart de revenus, avec les zones d'emploi de Montargis et de Gien, s'accroît au fur et à mesure de l'augmentation de la taille du ménage. Ainsi les ménages de 5 personnes ou plus de la zone d'emploi d'Orléans, déclarent des revenus médians par unité de consommation de 11 850 €, supérieurs de 20 % à ceux des ménages des zones d'emploi de Montargis et de Gien. Quelle que

soit leur taille, les ménages de la zone d'emploi de Pithiviers déclarent des revenus intermédiaires compris entre ceux de la zone d'emploi d'Orléans et ceux de Gien et Montargis.

L'influence de l'âge du référent

Le schéma est un peu différent lorsque l'on étudie les revenus selon l'âge du référent du ménage fiscal, notamment pour ce qui concerne la zone d'emploi de Pithiviers. Dans celle-ci, les ménages les plus jeunes (âgés de moins de 30 ans) déclarent les revenus les plus élevés des zones d'emploi du département (15 212 €); à l'inverse, les ménages les plus âgés (60 ans et plus), déclarent les revenus les plus faibles.

C'est dans la zone d'emploi de Montargis que les jeunes ménages déclarent les revenus les plus faibles avec près de 13 140 €, soit près de 16 % de moins que ces mêmes ménages à Pithiviers.

Les ménages de la zone d'emploi d'Orléans déclarent les revenus les plus élevés, à l'exception de ceux dont le référent a moins de 30 ans. Ainsi, les ménages âgés de 50 à 59 ans, classe d'âge la plus aisée, ont des revenus supérieurs à 20 600 €, soit plus de 3 000 € de plus que les mêmes ménages de la zone d'emploi de Gien.

Les rentes et retraites : un quart des revenus dans les zones d'emploi de Gien et Montargis

Si, globalement dans le Loiret, près de 70 % des revenus fiscaux des ménages sont le fruit d'une activité professionnelle, la structure des revenus est différente selon la zone d'emploi considérée. Dans la zone d'emploi d'Orléans, plus de 75 % des revenus déclarés sont des revenus d'activité. Dans celles de Montargis et de Gien, la part des revenus d'activité est moins importante (respectivement 68 % et 69 %). Dans ces territoires, les pensions et retraites constituent plus du quart des revenus fiscaux. Cette proportion, relativement importante, est bien entendue associée au nombre des personnes âgées de 60 ans et plus et à la part de celles-ci dans les foyers fiscaux.

Dans la zone d'emploi de Pithiviers, les revenus des professions non salariés représentent plus de 8 % des revenus fiscaux. Cette part, relativement importante au regard des autres zones d'emploi, traduit le caractère agricole de ce territoire.

Fiche récapitulative de la zone d'emploi d'Orléans



Revenus des ménages en 2003 Zone d'emploi d'Orléans

La moitié des ménages résidant dans la zone d'emploi d'Orléans déclarent un revenu annuel par unité de consommation (UC) supérieur à 17 200 euros, soit près de 800 euros de plus que celui observé dans le Loiret. Au regard des trois autres zones d'emploi du département, les ménages fiscaux de la zone d'emploi d'Orléans semblent très favorisés. Ce revenu médian est le plus élevé des zones d'emploi du Loiret. La part des ménages imposés y est aussi la plus forte (69 %), soit 3,2 points de plus que celle observée dans le département.

La dispersion des revenus, mesurée par le rapport entre les hauts et les bas revenus, est supérieure à celle du Loiret. C'est la présence de hauts revenus qui explique cette dispersion. Les 10 % des ménages les plus riches gagnent plus de 31 900 euros, soit un seuil 5 % plus élevé que celui du département. Pour les ménages les plus pauvres l'écart est moins marqué. Quel que soit l'âge de référence du ménage, les revenus déclarés sont supérieurs à ceux du Loiret.

La part des revenus salariaux (71 %), est la plus importante du département. Elle se situe 3,2 points au-dessus de la valeur départementale. A l'inverse, la part des retraites, pensions et rentes y est l'une des plus faibles (20,4 % contre 22,5 % pour la moyenne observée dans le département). Ceci s'explique notamment par la structure par âge de la population. En effet, dans la zone d'emploi d'Orléans, les ménages fiscaux, âgés de moins de 50 ans, sont relativement plus nombreux, que dans les trois autres zones d'emploi.

Les ménages résidant dans la zone d'emploi déclarent des revenus élevés dans un grand nombre de communes. Dans près de 70 % d'entre elles, le revenu médian est supérieur à celui observé dans le Loiret, principalement au sud et au nord-est d'Orléans.

Ménages fiscaux	Zone d'emploi	Loiret
Nombre de ménages fiscaux	152 625	251 129
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	374 723	612 342
Part des ménages fiscaux imposés en %	69,0	65,8

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation (en euros)	Zone d'emploi	Loiret
Moyenne	19 158	18 355
Médiane	17 203	16 410
1er décile	6 859	6 699
9ème décile	31 948	30 463
Rapport inter-déciles (sans unité)*	4,7	4,5

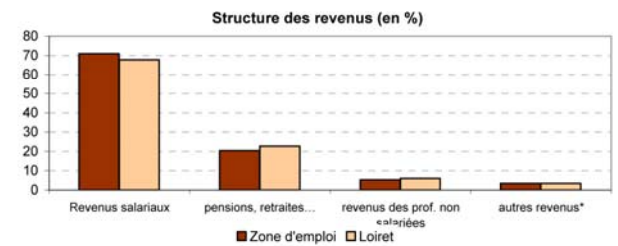
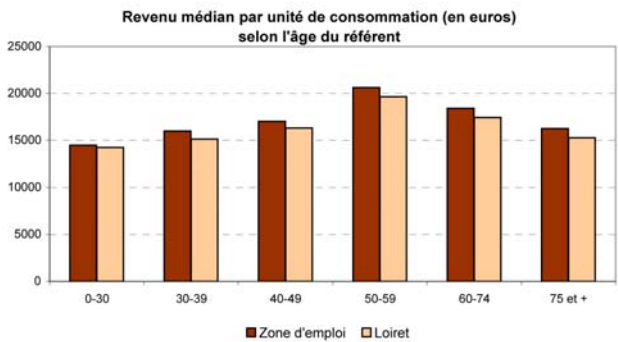
* le rapport inter-déciles (9^{ème} décile / 1^{er} décile) est le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

Indicateurs sociaux (pour 1000 ménages fiscaux)	Zone d'emploi	Loiret
Bénéficiaires des minima sociaux	67,5	67,2
dont RMI	29,0	27,8
ASV	10,2	11,3
API	6,0	5,5
AAH	22,3	22,7

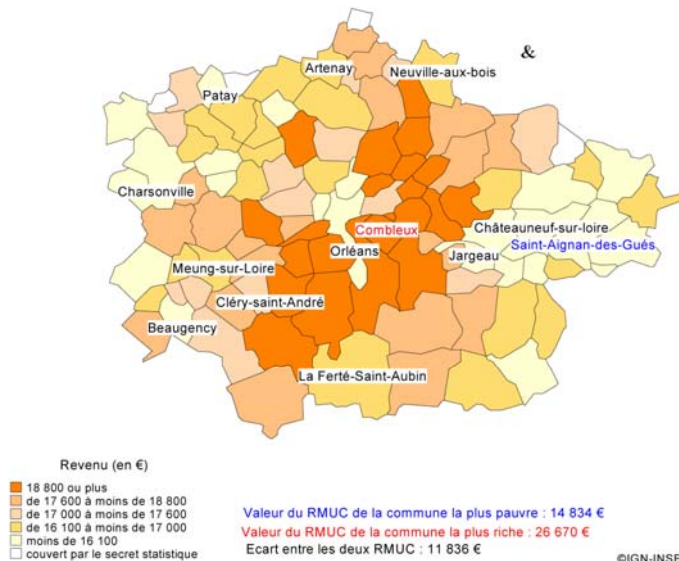
Sources : CAF, MSA, CRAM

Structure des revenus (en %)	Zone d'emploi	Loiret
Part des revenus salariaux	71,0	67,8
Part des pensions, retraites et rentes	20,4	22,7
Part des revenus des professions non salariées	5,3	6,0
Part des autres revenus*	3,4	3,5

* revenus du patrimoine notamment.



Revenu annuel médian par unité de consommation et par commune en 2003



©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Les données utilisées proviennent de la DGI sauf pour les indicateurs sociaux

Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Montargis



Revenus des ménages en 2003

Zone d'emploi de Montargis

En 2003, la moitié des ménages de la zone d'emploi de Montargis déclare moins de 15 200 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur de 8,4 % à celui des ménages du Loiret. Avec Gien, Montargis est la zone d'emploi du Loiret où les revenus sont les plus faibles.

La pauvreté monétaire est très présente dans ce territoire. On y observe une forte proportion (39,5 %) de ménages non imposés et un nombre élevé de bénéficiaires de minima sociaux. En outre, les 10 % des ménages les plus pauvres déclarent des revenus inférieurs à 6 300 euros : le seuil le plus faible des zones d'emploi du département et inférieur de 7 % à celui observé dans l'ensemble du Loiret. A l'autre bout de l'échelle, les ménages les plus aisés déclarent des revenus supérieurs à 27 900 euros, un seuil bien plus modeste qu'au niveau départemental.

La structure des revenus reflète un territoire vieillissant, où la part des pensions et retraites représente 28,3 % de l'ensemble des revenus, soit près de 6 points de plus qu'à l'échelle départementale. Les ménages fiscaux de plus de 60 ans représentent 39 % des ménages du territoire, soit 6,6 points de plus que dans l'ensemble du département.

La part des revenus d'activité (67,8 %) est la moins importante des zones d'emploi.

Les revenus médians les plus faibles sont principalement situés dans les petites communes des limites ouest et sud de la zone d'emploi, mais aussi au coeur de l'agglomération dans les villes de Montargis et Chalette-sur-loing.

Ménages fiscaux	Zone d'emploi	Loiret
Nombre de ménages fiscaux	49 138	251 129
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	116 365	612 342
Part des ménages fiscaux imposés en %	60,5	65,8

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation (en euros)	Zone d'emploi	Loiret
Moyenne	16 988	18 355
Médiane	15 134	16 410
1er décile	6 253	6 699
9ème décile	27 918	30 463
Rapport inter-déciles (sans unité)*	4,5	4,5

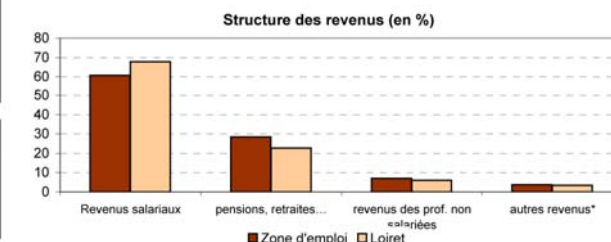
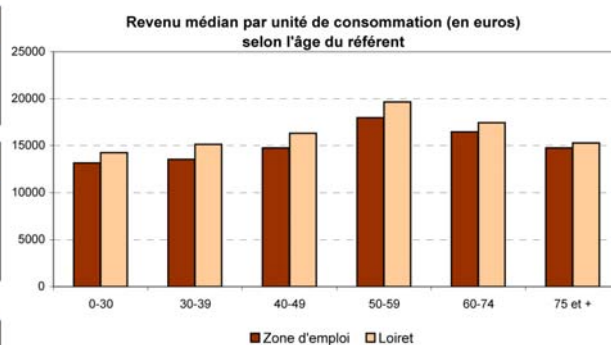
* le rapport inter-déciles (9^{ème} décile / 1^{er} décile) est le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

Indicateurs sociaux (pour 1000 ménages fiscaux)	Zone d'emploi	Loiret
Bénéficiaires des minima sociaux	72,3	67,2
dont RMI	30,0	27,8
ASV	12,8	11,3
API	5,4	5,5
AAH	24,0	22,7

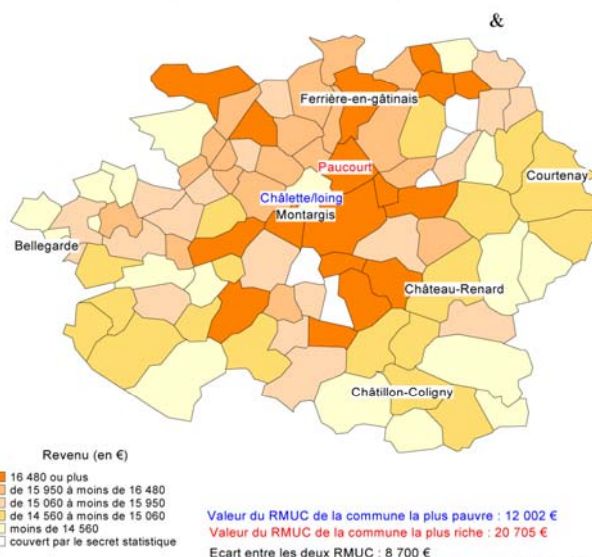
Sources : CAF, MSA, CRAM

Structure des revenus (en %)	Zone d'emploi	Loiret
Part des revenus salariaux	60,8	67,8
Part des pensions, retraites et rentes	28,4	22,7
Part des revenus des professions non salariées	7,0	6,0
Part des autres revenus*	3,8	3,5

* revenus du patrimoine notamment.



Revenu annuel médian par unité de consommation et par commune en 2003



Les données utilisées proviennent de la DGI sauf pour les indicateurs sociaux

Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Pithiviers



Revenus des ménages en 2003

Zone d'emploi de Pithiviers

Dans la zone d'emploi de Pithiviers, la moitié des ménages fiscaux déclare des revenus supérieurs à 15 700 euros par UC, un revenu médian inférieur de 4,6 % à celui des ménages fiscaux du département. Le rapport inter-déciles (3,9) reflète une certaine homogénéité des revenus dans le territoire. L'éventail de revenus, de fait resserré, s'explique principalement par le nombre limité des ménages les plus pauvres. 10 % des ménages du territoire perçoivent moins de 7 300 euros. Ce seuil est le plus élevé des zones d'emploi départementales et dépasse de 8,9 % celui établi pour l'ensemble du Loiret. Les ménages les plus aisés déclarent quant à eux des revenus supérieurs à 28 200 euros ; des revenus certes importants mais inférieurs de plus de 8 % à ceux du département.

La part des revenus de l'activité est assez proche de la moyenne départementale. Toutefois, l'importance des revenus des professions non salariées (8,2 %) traduit le nombre important des agriculteurs dans le paysage socioprofessionnel du territoire.

Dans le territoire, les jeunes ménages, dont le référent a moins de 30 ans, déclarent les revenus les plus élevés des zones d'emploi du département (plus de 15 200 euros); à l'inverse les ménages les plus âgés déclarent les revenus les plus bas de l'ensemble départemental, de 12 % inférieurs à ceux des mêmes ménages du département.

Les revenus médians les plus bas de la zone d'emploi sont situés à Pithiviers, ainsi que dans plusieurs communes des cantons de Beaune-la-Rolande et Outarville.

Ménages fiscaux	Zone d'emploi	Loiret
Nombre de ménages fiscaux	22 793	251 129
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	57 725	612 342
Part des ménages fiscaux imposés en %	63,1	65,8

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation (en euros)	Zone d'emploi	Loiret
Moyenne	17 551	18 355
Médiane	15 718	16 410
1er décile	7 294	6 699
9ème décile	28 169	30 463
Rapport inter-déciles (sans unité)*	3,9	4,5

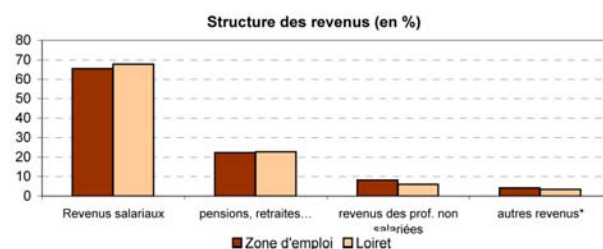
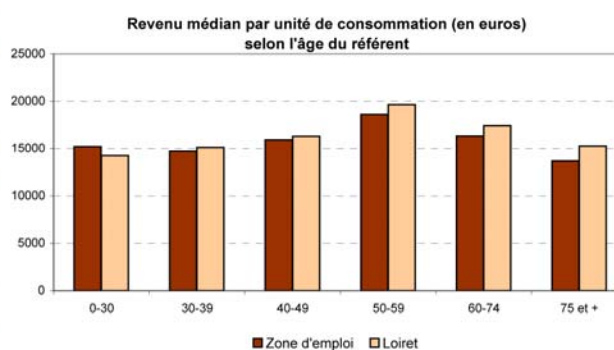
* le rapport inter-déciles (9^{ème} décile / 1^{er} décile) est le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

Indicateurs sociaux (pour 1000 ménages fiscaux)	Zone d'emploi	Loiret
Bénéficiaires des minima sociaux	51,1	67,2
dont RMI	16,6	27,8
ASV	10,9	11,3
API	3,7	5,5
AAH	19,9	22,7

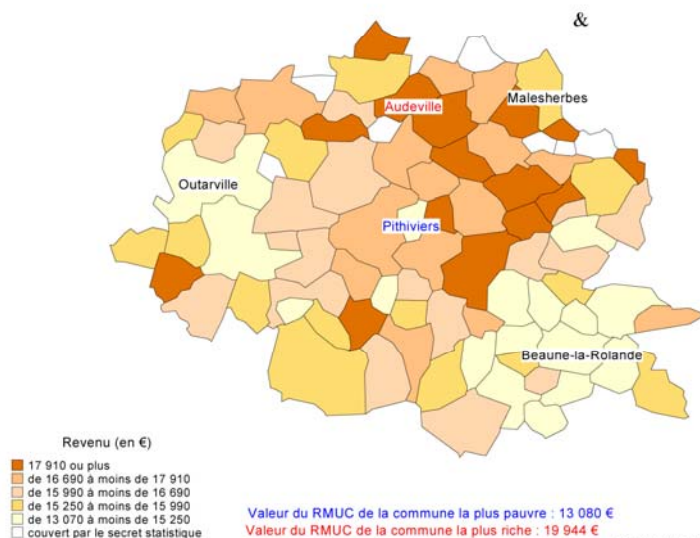
Sources : CAF, MSA, CRAM

Structure des revenus (en %)	Zone d'emploi	Loiret
Part des revenus salariaux	65,5	67,8
Part des pensions, retraites et rentes	22,2	22,7
Part des revenus des professions non salariées	8,2	6,0
Part des autres revenus*	4,1	3,5

* revenus du patrimoine notamment.



Revenu annuel médian par unité de consommation et par commune en 2003



Les données utilisées proviennent de la DGI sauf pour les indicateurs sociaux

Fiche récapitulative de la zone d'emploi de Gien



Revenus des ménages en 2003

Zone d'emploi de Gien

Les revenus fiscaux des ménages de la zone d'emploi de Gien sont parmi les plus bas du département. La moitié des ménages déclarent des revenus inférieurs à 15 200 euros, soit près de 8 % de moins que dans l'ensemble départemental.

La part importante des foyers non imposés (40,2 %) et le nombre élevé de bénéficiaires de minima sociaux traduisent la présence d'une pauvreté monétaire dans un territoire où 10 % des ménages disposent de moins de 6 200 euros par an et par UC. A l'opposé, les 10 % des ménages les plus riches déclarent des revenus supérieurs à 27 600 euros, des hauts revenus toutefois moins importants que ceux déclarés par les ménages des autres zones d'emploi du département.

Le nombre limité de hauts revenus contribue à une dispersion des revenus modérée (4,5), équivalente à celle du département.

Quel que soit l'âge de la personne de référence ou la taille des ménages considérés, la situation monétaire des ménages fiscaux apparaît moins favorable dans ce territoire que dans l'ensemble du Loiret. Ainsi, les ménages dont le référent est âgé de 50 à 59 ans déclarent des revenus médians de 17 600 euros, soit, pour cette tranche d'âge, les revenus les plus faibles du département.

Sur 100 euros déclarés, 62,3 euros seulement sont d'origine salariale, soit 5,5 points de moins que dans le département. Par ailleurs, le poids des pensions et retraites, élevé, exprime la part importante de ménages fiscaux de 60 ans et plus (38,3 %).

Les revenus médians les plus faibles sont situés dans les communes du sud-est de la zone d'emploi, mais également dans les petites villes du territoire (Gien, Pierrefitte-Es-Bois).

Ménages fiscaux	Zone d'emploi	Loiret
Nombre de ménages fiscaux	26 573	251 129
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	63 530	612 342
Part des ménages fiscaux imposés en %	59,8	65,8

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation (en euros)	Zone d'emploi	Loiret
Moyenne	16 857	18 355
Médiane	15 143	16 410
décile	6 171	6 699
décile	27 613	30 463
Rapport inter-déciles (sans unité)*	4,5	4,5

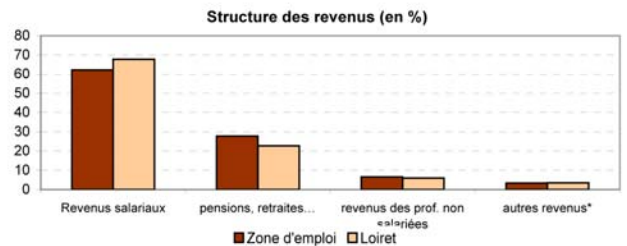
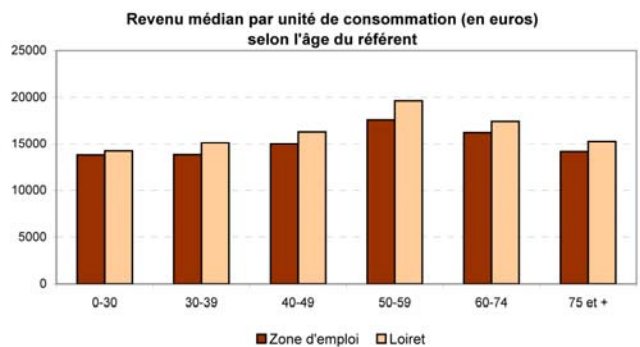
* le rapport inter-déciles (9^{ème} décile / 1^{er} décile) est le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

Indicateurs sociaux (pour 1000 ménages fiscaux)	Zone d'emploi	Loiret
Bénéficiaires des minima sociaux	70,0	67,2
dont RMI	26,1	27,8
ASV	14,8	11,3
API	4,4	5,5
AAH	24,6	22,7

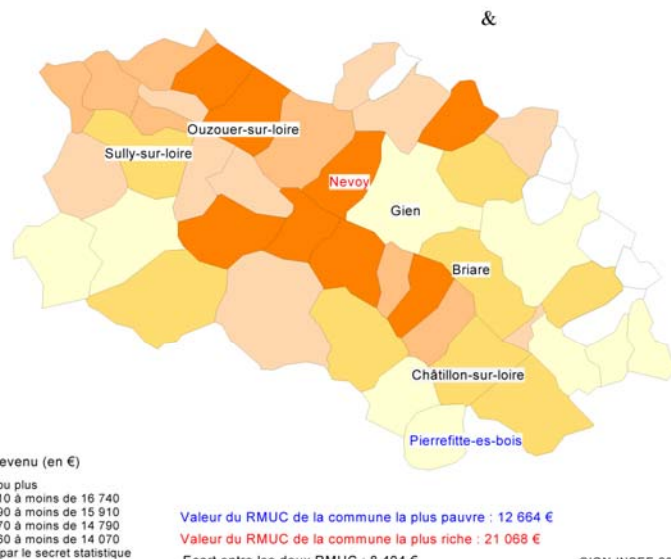
Sources : CAF, MSA, CRAM

Structure des revenus (en %)	Zone d'emploi	Loiret
Part des revenus salariaux	62,3	67,8
Part des pensions, retraites et rentes	27,7	22,7
Part des revenus des professions non salariées	6,6	6,0
Part des autres revenus*	3,4	3,5

* revenus du patrimoine notamment.



Revenu annuel médian par unité de consommation et par commune en 2003



©IGN-INSEE-2006
Source : DGI-2003

Les données utilisées proviennent de la DGI sauf pour les indicateurs sociaux

Annexes

Revenu médian par unité de consommation dans les départements métropolitains en 2003 (en euros)

Département	RMUC 2003	Département	RMUC 2003	Département	RMUC 2003
YVELINES	21 190	LANDES	15 239	ALLIER	14 159
HAUTS-DE-SEINE	21 083	FINISTERE	15 234	INDRE	14 156
PARIS	20 869	VAR	15 176	ARDECHE	14 134
ESSONNE	19 401	MEURTHE-ET-MOSELLE	15 094	SOMME	14 117
VAL-DE-MARNE	18 251	MORBIHAN	14 957	DEUX-SEVRES	14 103
SEINE-ET-MARNE	17 904	SARTHE	14 942	LOT	14 005
HAUTE-SAVOIE	17 756	JURA	14 898	MEUSE	13 960
VAL-D'OISE	17 295	CALVADOS	14 897	TARN	13 921
HAUT-RHIN	17 267	VIENNE	14 886	CORSE-DU-SUD	13 896
BAS-RHIN	17 034	BOUCHES-DU-RHONE	14 885	DORDOGNE	13 887
HAUTE-GARONNE	16 773	SEINE-MARITIME	14 867	MANCHE	13 882
RHONE	16 687	CHER	14 857	GERS	13 874
LOIRET	16 410	YONNE	14 850	ORNE	13 850
AIN	16 172	MOSELLE	14 827	AVEYRON	13 828
ISERE	16 149	AUBE	14 726	HAUTE-MARNE	13 809
OISE	16 082	COTES-D'ARMOR	14 660	GARD	13 757
SAVOIE	16 079	CORREZE	14 651	ARIEGE	13 742
COTE-D'OR	16 078	HAUTES-PYRENEES	14 633	VAUCLUSE	13 722
EURE-ET-LOIR	15 992	HAUTES-ALPES	14 593	NORD	13 705
ALPES-MARITIMES	15 896	VENDEE	14 529	LOT-ET-GARONNE	13 651
GIRONDE	15 851	LOIRE	14 432	LOZERE	13 644
TERRITOIRE DE BELFORT	15 735	MAINE-ET-LOIRE	14 364	AISNE	13 606
ILLE-ET-VILAINE	15 663	SAONE-ET-LOIRE	14 363	HAUTE-LOIRE	13 599
EURE	15 612	DROME	14 347	TARN-ET-GARONNE	13 527
MARNE	15 609	CHARENTE-MARITIME	14 341	PYRENEES-ORIENTALES	13 335
DOUBS	15 595	NIEVRE	14 316	SEINE-SAINT-DENIS	13 268
LOIRE-ATLANTIQUE	15 577	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	14 292	ARDENNES	13 198
INDRE-ET-LOIRE	15 515	VOSGES	14 290	CANTAL	13 019
PUY-DE-DOME	15 433	HAUTE-SAONE	14 276	AUDE	13 007
LOIR-ET-CHER	15 426	CHARENTE	14 259	CREUSE	12 927
PYRENEES-ATLANTIQUES	15 335	MAYENNE	14 198	PAS-DE-CALAIS	12 822
HAUTE-VIENNE	15 312	HERAULT	14 170	HAUTE-CORSE	12 707

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

Valeur du RMUC France de province : 14 934 €

Valeur du RMUC France métropolitaine : 15 447 €

Disparité des revenus par unité de consommation dans les départements métropolitains en 2003

Département	Rapport ID (1)	Département	Rapport ID (1)	Département	Rapport ID (1)
PARIS	10,7	AUBE	5,0	YONNE	4,5
BOUCHES-DU-RHONE	8,3	MARNE	5,0	VIENNE	4,5
HAUTE-CORSE	8,1	MOSELLE	4,9	INDRE-ET-LOIRE	4,4
SEINE-SAINT-DENIS	7,7	OISE	4,9	AVEYRON	4,4
HAUTS-DE-SEINE	7,4	HAUTE-SAVOIE	4,9	ORNE	4,4
CORSE-DU-SUD	7,3	TARN	4,8	HAUTES-PYRENEES	4,4
HERAULT	7,2	HAUTE-VIENNE	4,8	COTE-D'OR	4,4
PYRENEES-ORIENTALES	7,1	CALVADOS	4,8	HAUTES-ALPES	4,4
GARD	6,9	DORDOGNE	4,7	MEUSE	4,4
VAUCLUSE	6,6	TERRITOIRE DE BELFORT	4,7	VOSGES	4,3
ALPES-MARITIMES	6,6	CREUSE	4,7	HAUTE-LOIRE	4,3
VAL-DE-MARNE	6,3	LOT	4,7	HAUTE-MARNE	4,3
NORD	6,3	CHARENTE-MARITIME	4,7	MANCHE	4,3
AUDE	6,2	LOIRE	4,7	CORREZE	4,3
VAR	6,1	LOZERE	4,7	LOIRE-ATLANTIQUE	4,3
VAL-D'OISE	5,9	SEINE-ET-MARNE	4,7	EURE-ET-LOIR	4,2
RHONE	5,7	PUY-DE-DOME	4,7	SAONE-ET-LOIRE	4,2
PAS-DE-CALAIS	5,5	PYRENEES-ATLANTIQUES	4,6	SAVOIE	4,2
HAUTE-GARONNE	5,3	CHER	4,6	INDRE	4,2
MEURTHE-ET-MOSELLE	5,3	CANTAL	4,6	LOIR-ET-CHER	4,2
ARDENNES	5,3	ISERE	4,6	JURA	4,1
YVELINES	5,3	HAUT-RHIN	4,6	COTES-D'ARMOR	4,1
ARIEGE	5,3	ALLIER	4,6	MAINE-ET-LOIRE	4,1
TARN-ET-GARONNE	5,2	NIEVRE	4,6	ILLE-ET-VILAINE	4,1
ESSONNE	5,2	CHARENTE	4,6	DEUX-SEVRES	4,1
AISNE	5,2	AIN	4,6	HAUTE-SAONE	4,1
SEINE-MARITIME	5,2	GERS	4,6	LANDES	4,1
SOMME	5,2	LOIRET	4,5	SARTHE	4,0
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	5,2	EURE	4,5	MORBIHAN	4,0
LOT-ET-GARONNE	5,1	DOUBS	4,5	FINISTERE	3,9
GIRONDE	5,0	ARDECHE	4,5	MAYENNE	3,8
DROME	5,0	BAS-RHIN	4,5	VENDEE	3,6

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

(1) Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport inter-déciles** du revenu fiscal par unité de consommation.

Il s'agit du rapport entre les revenus par UC les plus élevés et les revenus par UC les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il permet donc d'étudier les disparités des revenus par UC au sein d'une zone, mais aussi entre les zones

Valeur du rapport inter-déciles de la France de province : 5,0

Valeur du rapport inter-déciles de la France métropolitaine : 5,5

**Revenu médian par unité de consommation (en euros)
selon la taille du ménage en 2003**

Taille du ménage	Loiret	Région Centre	France de province	France métropolitaine
1 personne	14 922	13 981	13 495	14 228
2 personnes	18 704	17 518	16 774	17 506
3 personnes	18 497	17 370	16 822	17 394
4 personnes	16 666	15 754	15 297	15 890
5 personnes et +	11 207	11 113	10 627	10 716
Ensemble	16 410	15 583	14 934	15 447

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

**Revenu médian par unité de consommation (en euros)
selon la tranche d'âge de la personne de référence**

Tranche d'âge	Loiret	Région Centre	France de province	France métropolitaine
< 30 ans	14 237	13 791	13 000	13 576
30 à 39 ans	15 128	14 493	13 847	14 458
40 à 49 ans	16 311	15 471	14 746	15 183
50 à 59 ans	19 637	18 734	17 860	18 317
60 à 74 ans	17 428	16 291	15 561	16 011
75 ans et plus	15 280	14 161	13 804	14 322
Ensemble	16 410	15 583	14 934	15 447

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

Structure des revenus (en %)	Loiret	Région Centre	France de province	France métropolitaine
Part des revenus salariaux	67,8	64,5	64,1	66,2
Part des pensions, retraites et rentes	22,7	24,8	24,3	22,6
Part des revenus des professions non salariées	6,0	7,1	7,7	7,1
Part des autres revenus*	3,5	3,6	4,0	4,1

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

* revenus du patrimoine notamment.

**Revenu médian par unité de consommation (en euros)
selon la taille du ménage en 2003**

Taille du ménage	Zone d'emploi			
	Orléans	Montargis	Pithiviers	Gien
1 personne	15 406	14 316	14 345	14 093
2 personnes	19 757	17 423	17 585	17 282
3 personnes	19 246	16 883	18 353	17 199
4 personnes	17 534	15 078	16 012	15 076
5 personnes et +	11 849	9 903	11 437	9 847
Ensemble	17 203	15 134	15 718	15 143

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

**Revenu médian par unité de consommation (en euros)
selon la tranche d'âge de la personne de référence**

Tranche d'âge	Zone d'emploi			
	Orléans	Montargis	Pithiviers	Gien
< 30 ans	14 477	13 138	15 212	13 806
30 à 39 ans	15 986	13 539	14 703	13 833
40 à 49 ans	17 021	14 756	15 942	15 007
50 à 59 ans	20 626	17 957	18 626	17 593
60 à 74 ans	18 404	16 469	16 333	16 239
75 ans et plus	16 263	14 757	13 673	14 161
Ensemble	17 203	15 134	15 718	15 143

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

Structure des revenus (en %)	Zone d'emploi			
	Orléans	Montargis	Pithiviers	Gien
Part des revenus salariaux	71,0	60,8	65,5	62,3
Part des pensions, retraites et rentes	20,4	28,4	22,2	27,7
Part des revenus des professions non salariées	5,3	7,0	8,2	6,6
Part des autres revenus*	3,4	3,8	4,1	3,4

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

* revenus du patrimoine notamment.

Part des traitements et salaires dans le revenu des ménages fiscaux en 2003 (en %)

Département	Part traitements et salaires	Département	Part traitements et salaires	Département	Part traitements et salaires
VAL-D'OISE	76,3	VOSGES	65,1	HAUTE-LOIRE	59,9
SEINE-SAINT-DENIS	76,0	PUY-DE-DOME	65,0	GARD	59,7
SEINE-ET-MARNE	75,7	INDRE-ET-LOIRE	64,9	MANCHE	59,5
ESSONNE	75,4	HAUTE-SAONE	64,8	TARN-ET-GARONNE	59,4
YVELINES	74,7	SOMME	64,8	MORBIHAN	59,1
HAUTS-DE-SEINE	73,2	ARDENNES	64,7	PYRENEES-ATLANTIQUES	59,0
VAL-DE-MARNE	73,1	CALVADOS	64,7	ALPES-MARITIMES	58,5
OISE	72,3	JURA	64,5	TARN	58,1
HAUTE-SAVOIE	71,6	AISNE	64,4	LANDES	58,0
HAUT-RHIN	71,4	BOUCHES-DU-RHONE	64,2	HAUTES-PYRENEES	58,0
AIN	70,4	MAYENNE	64,0	HAUTES-ALPES	57,9
BAS-RHIN	70,4	SAVOIE	64,0	INDRE	57,9
TERRITOIRE DE BELFORT	69,7	VIENNE	64,0	CORSE-DU-SUD	57,7
ISERE	69,3	MARNE	63,7	ARIEGE	57,2
NORD	69,2	LOIRE	63,4	COTES-D'ARMOR	56,9
DOUBS	69,0	MEUSE	63,3	LOZERE	56,9
HAUTE-GARONNE	68,9	DEUX-SEVRES	63,0	ALLIER	56,8
MOSELLE	68,8	DROME	62,3	CORREZE	56,8
RHONE	68,7	HAUTE-MARNE	62,2	HAUTE-CORSE	56,8
EURE	68,6	AUBE	62,1	LOT-ET-GARONNE	56,6
PARIS	68,5	HAUTE-VIENNE	61,5	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	55,8
LOIRET	67,8	LOIR-ET-CHER	61,4	NIEVRE	55,4
EURE-ET-LOIR	67,5	VENDEE	60,9	CHARENTE-MARITIME	55,2
LOIRE-ATLANTIQUE	67,5	CHARENTE	60,8	GERS	55,0
SEINE-MARITIME	67,5	ARDECHE	60,7	AUDE	54,8
MEURTHE-ET-MOSELLE	67,3	SAONE-ET-LOIRE	60,6	DORDOGNE	54,8
ILLE-ET-VILAINE	67,0	CHER	60,2	VAR	54,6
PAS-DE-CALAIS	66,2	ORNE	60,2	AVEYRON	54,4
MAINE-ET-LOIRE	65,9	YONNE	60,2	CANTAL	54,1
GIRONDE	65,4	FINISTERE	60,1	LOT	53,4
COTE-D'OR	65,3	VAUCLUSE	60,1	PYRENEES-ORIENTALES	52,8
SARTHE	65,2	HERAULT	59,9	CREUSE	52,1

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux 2003

Part des traitements et salaires de la France de province : 64,1 %

Part des traitements et salaires de la France métropolitaine : 66,2 %

Pour comprendre ces résultats

Le « ménage fiscal » est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'Habitation. De ce fait, en sont exclus :

- ◆ les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ;
- ◆ les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- ◆ les contribuables vivant en collectivité.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement.

Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et les revenus d'activité indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).

Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- ◆ Les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de pré-retraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- ◆ Les revenus des professions non salariées : revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et les bénéficiaires non commerciaux professionnels (BNC) ;
- ◆ Les pensions, retraites (hors minimum vieillesse), et rentes viagères ;
- ◆ Les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible. Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le revenu fiscal par **unité de consommation** (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- ◆ le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;

- ◆ les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- ◆ les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies liées à la vie en groupe. En termes d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre zones et pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC. Elle partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage présentant un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Les **déciles** du revenu fiscal par unité de consommation décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes.

- ◆ le premier décile (D1) du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Dans le texte, cette dénomination est aussi appelée « seuil des bas revenus ».
- ◆ le dernier décile (D9) du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur. Dans le texte, cette dénomination est aussi appelée « seuil des hauts revenus ».

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport inter-déciles** (D9/D1) du revenu fiscal par unité de consommation. Il s'agit du rapport entre les revenus par UC les plus élevés et les revenus par UC les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il permet donc d'étudier les disparités des revenus par UC au sein d'une zone, mais aussi entre les zones.